

Informations de base	
2018/2004(INI) INI - Procédure d'initiative Cyberdéfense Subject 3.30.07 Cybersécurité, politique cyberspace 6.10.02 Politique de sécurité et de défense commune (PSDC); UEO, OTAN	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	PAET Urmas (ALDE)	16/01/2018
		Rapporteur(e) fictif/fictive LÓPEZ-ISTÚRIZ WHITE Antonio (PPE) MOODY Clare (S&D) FOTYGA Anna (ECR) COUSO PERMUY Javier (GUE/NGL) TARAND Indrek (Verts/ALE) CASTALDO Fabio Massimo (EFDD) SCHAFFHAUSER Jean-Luc (ENF)	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Secrétariat général	TIMMERMANS Frans	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
18/01/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/05/2018	Vote en commission		
25/05/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0189/2018	Résumé
12/06/2018	Débat en plénière		

13/06/2018	Décision du Parlement	T8-0258/2018	Résumé
13/06/2018	Résultat du vote au parlement		
13/06/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/2004(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/8/11990

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE618.310	27/02/2018	
Amendements déposés en commission		PE620.817	11/04/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0189/2018	25/05/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0258/2018	13/06/2018	Résumé

Cyberdéfense

2018/2004(INI) - 13/06/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 476 voix pour, 151 contre et 36 abstentions, une résolution sur la cyberdéfense.

L'Union et les États membres sont confrontés à une menace sans précédent prenant la forme de cyberattaques politiques d'État ainsi que de cybercriminalité et de terrorisme. Compte tenu de sa **vulnérabilité actuelle**, due principalement à la fragmentation des stratégies européennes de défense, il est urgent de **renforcer les capacités de l'UE** dans le domaine de la cyberdéfense.

Développement des capacités de cyberdéfense: le Parlement a souligné qu'une politique commune de cyberdéfense devrait constituer un **élément central** du développement de l'Union européenne de défense (UED). Il a appelé à un développement cohérent des capacités de cyberdéfense dans toutes les institutions et organes de l'UE, ainsi que dans les États membres.

Les députés ont exhorté les États membres à **coopérer étroitement au développement de leur cyberdéfense respective**, en utilisant une feuille de route claire en vue de mieux rationaliser les structures de cyberdéfense dans les États membres. Un **réseau européen sécurisé** pour les informations et les infrastructures critiques devrait être développé.

Les États membres ont été invités à utiliser au mieux le cadre fourni par la **Coopération structurée permanente (CSP)** et le **Fonds européen de défense (FED)** pour proposer des projets de coopération. Les députés se sont félicités du lancement de deux cyberprojets dans le cadre de la CSP, à savoir une plateforme d'échange d'informations sur les cyberincidents et la mise en place d'une assistance mutuelle en matière de cybersécurité. Ils espèrent que cela conduira à la création d'une **équipe européenne d'intervention rapide**, qui coordonnerait, détecterait et contrerait les cyber-menaces collectives.

Instruction et formation: le Parlement a invité l'Union et les États membres à renforcer leur coopération en matière d'éducation, de formation et d'exercices. Il a appuyé l'initiative de l'**Erasmus militaire** et d'autres initiatives communes de formation et d'échange entre jeunes militaires. Il a souligné la nécessité de **renforcer la sensibilisation et l'expertise** dans le domaine de la cybersécurité. Tous les États membres devraient informer, sensibiliser et conseiller les entreprises, les écoles et les citoyens au sujet de la cybersécurité et des principales menaces numériques.

Coopération UE-OTAN en matière de cyberdéfense: le Conseil a été invité à examiner les moyens d'apporter un soutien au niveau de l'Union pour **intégrer le cyberspace dans les doctrines militaires des États membres**, d'une manière harmonisée et en étroite coopération avec l'OTAN. Les députés sont convaincus de l'importance d'une coopération accrue entre l'UE et l'OTAN en tant que moyen de prévenir, détecter et dissuader les cyberattaques.

Normes internationales: les députés ont appelé à intégrer les capacités de cyberdéfense dans la PESC et l'action extérieure de l'UE et de ses États membres et ont plaidé pour une **coordination plus étroite** en matière de cyberdéfense entre les États membres, les institutions de l'UE, l'OTAN, les Nations unies, les États-Unis et d'autres partenaires stratégiques, en particulier en ce qui concerne les règles, les normes et les mesures d'application dans le cyberspace.

Les États membres devraient poursuivre la mise en œuvre de l'approche commune et globale de l'UE en matière de cyberdiplomatie et de cyber-normes existantes, et élaborer, avec l'OTAN, **des critères et des définitions** de ce qui constitue une cyberattaque au niveau de l'UE, afin d'améliorer la capacité de l'UE à parvenir rapidement à une position commune à la suite d'un acte internationalement illicite sous la forme d'une cyberattaque.

Coopération civilo-militaire: le Parlement a invité toutes les parties prenantes à consolider les partenariats de transfert de connaissances et à mettre en œuvre des modèles économiques adaptés afin de créer des synergies entre les marchés civil et militaire, c'est-à-dire **un marché unique européen pour la cybersécurité et les produits de cybersécurité**, dans l'optique de préserver et de renforcer l'autonomie stratégique de l'Union.

Les États membres devraient soutenir davantage l'industrie européenne de la cybersécurité et réduire les charges administratives, en particulier pour les PME innovantes, et promouvoir une coopération plus étroite avec les organismes de recherche universitaires afin de réduire les dépendances vis-à-vis des produits de cybersécurité provenant de sources externes et de créer une chaîne d'approvisionnement stratégique au sein de l'Union.

La résolution a demandé:

- une feuille de route pour une approche coordonnée de la cyberdéfense européenne;
- la mise en place d'une coopération internationale et d'initiatives multilatérales pour établir des cadres de cyberdéfense et de cybersécurité rigoureux en vue de lutter contre la captation de l'État par la corruption, la fraude financière, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme;
- de s'attaquer aux défis posés par le cyberterrorisme et par les cryptomonnaies et autres méthodes de paiement alternatives.

Sur le plan institutionnel, le Parlement a suggéré que les États membres lancent un **nouveau** programme de cybercoopération dans le cadre de la CSP afin de soutenir une planification, un commandement et un contrôle rapides et efficaces des opérations et des missions actuelles et futures de l'Union. Ce nouveau programme devrait permettre une meilleure coordination des capacités opérationnelles dans le cyberspace et pourrait aboutir à la création d'un **commandement commun de la cyberdéfense** lorsque le Conseil européen en décidera ainsi.

Cyberdéfense

2018/2004(INI) - 25/05/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative d'Urmars PAET (ALDE, EE) sur la cyberdéfense.

L'Union et les États membres sont confrontés à une menace sans précédent prenant la forme de cyberattaques politiques d'État ainsi que de cybercriminalité et de terrorisme. Compte tenu de sa **vulnérabilité actuelle**, due principalement à la fragmentation des stratégies européennes de défense, il est urgent de **renforcer les capacités de l'UE** dans le domaine de la cyberdéfense.

Développement des capacités de cyberdéfense: le rapport souligne qu'une politique commune de cyberdéfense devrait constituer un **élément central** du développement de l'Union européenne de défense (UED). Il a appelé à un développement cohérent des capacités de cyberdéfense dans toutes les institutions et organes de l'UE, ainsi que dans les États membres, et à fournir les solutions politiques et pratiques nécessaires pour surmonter les derniers obstacles politiques, législatifs et organisationnels à la coopération en matière de cyberdéfense.

Les députés ont exhorté les États membres à **coopérer étroitement au développement de leur cyberdéfense respective**, en utilisant une feuille de route claire, alimentant ainsi un processus coordonné par la Commission, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et l'Agence européenne de défense (AED) en vue de mieux rationaliser les structures de cyberdéfense dans les États membres. Un **réseau européen sécurisé** pour les informations et les infrastructures critiques devrait être développé.

La Coopération structurée permanente (CSP) et le Fonds européen de défense (FED): ces deux nouvelles initiatives sont dotées de la portée nécessaire pour favoriser un écosystème pouvant offrir des opportunités aux PME et aux jeunes entreprises, et pour faciliter les projets de coopération dans le domaine de la cyberdéfense, et elles devraient contribuer à façonner le cadre réglementaire et institutionnel.

Les États membres sont invités à **utiliser au mieux le cadre fourni par la CSP et le FED** pour proposer des projets de coopération. Les députés se sont félicités du lancement de deux cyberprojets, à savoir une plateforme d'échange d'informations sur les cyberincidents et la création d'une équipe d'intervention rapide en cas de cyberincidents. Ils espèrent que cela conduira à la création d'une équipe européenne d'intervention rapide, qui coordonnerait, détecterait et contrerait les cyber-menaces collectives.

Éducation et formation: les députés estiment que la rationalisation du paysage européen de l'éducation et de la formation en matière de cyberdéfense atténuerait sensiblement les menaces. Ils appuient l'initiative de l'**Erasmus militaire** et d'autres initiatives communes de formation et d'échange visant à renforcer l'interopérabilité des forces armées des États membres et le développement d'une culture stratégique commune grâce à un échange accru de jeunes militaires. Ils soulignent la nécessité de renforcer la sensibilisation et l'expertise dans le domaine de la cybersécurité.

Coopération UE-OTAN en matière de cyberdéfense: le Conseil est invité à examiner les moyens d'apporter, dès que possible, un soutien au niveau de l'Union pour **intégrer le cyberspace dans les doctrines militaires des États membres**, d'une manière harmonisée et en étroite coopération avec l'OTAN. Les députés sont convaincus qu'une coopération accrue entre l'UE et l'OTAN est importante et utile dans le domaine de la cyberdéfense en tant que moyen de prévenir, détecter et dissuader les cyberattaques.

Normes internationales: les députés ont appelé à intégrer les capacités de cyberdéfense dans la PESC et l'action extérieure de l'UE et de ses États membres et ont plaidé pour une **coordination plus étroite** en matière de cyberdéfense entre les États membres, les institutions de l'UE, l'OTAN, les Nations unies, les États-Unis et d'autres partenaires stratégiques, en particulier en ce qui concerne les règles, les normes et les mesures d'application dans le cyberspace.

Les États membres devraient poursuivre la mise en œuvre de l'approche commune et globale de l'UE en matière de cyberdiplomatie et de cyber-normes existantes, et élaborer, avec l'OTAN, **des critères et des définitions** de ce qui constitue une cyberattaque au niveau de l'UE, afin d'améliorer la capacité de l'UE à parvenir rapidement à une position commune à la suite d'un acte internationalement illicite sous la forme d'une cyberattaque.

Coopération civilo-militaire: notant le rôle central que les **entreprises privées** de cybersécurité jouent dans l'alerte précoce et l'attribution des cyberattaques, les députés ont appelé toutes les parties prenantes à renforcer les partenariats de transfert de connaissances, à mettre en œuvre des modèles commerciaux appropriés et à développer la confiance entre les entreprises et les utilisateurs finaux civils et de la défense.

Un soutien plus concret devrait être apporté à **l'industrie européenne de la cybersécurité** et aux autres acteurs économiques concernés, afin de réduire les charges bureaucratiques, en particulier pour les PME, et de promouvoir une coopération plus étroite avec les organismes de recherche universitaires en vue de réduire la dépendance vis-à-vis des produits de cybersécurité provenant de sources extérieures et de créer une chaîne d'approvisionnement stratégique à l'intérieur de l'UE pour renforcer son autonomie stratégique.

À cet égard, les députés ont encouragé la Commission à intégrer des éléments de cyberdéfense dans un réseau de centres européens de compétence et de recherche en matière de cybersécurité, en vue de fournir des ressources suffisantes pour permettre le double usage des capacités et des cybertechnologies dans le cadre du prochain CFP.

Le rapport a également demandé:

- une feuille de route pour une approche coordonnée de la cyberdéfense européenne;
- la mise en place d'une coopération internationale et d'initiatives multilatérales pour établir des cadres de cyberdéfense et de cybersécurité rigoureux en vue de lutter contre la captation de l'État par la corruption, la fraude financière, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme;
- de s'attaquer aux défis posés par le cyberterrorisme et par les cryptomonnaies et autres méthodes de paiement alternatives.

Renforcement institutionnel: les députés ont demandé :

- aux États membres de s'engager dans une coopération plus ambitieuse dans le domaine du cyberspace au sein de la CSP;
- aux États membres et à la Haute représentante de présenter un livre blanc de l'UE sur la sécurité et la défense;
- la création d'un Conseil de l'UE sur la défense;
- le maintien voire le renforcement du Fonds européen de défense dans le prochain CFP, avec un budget suffisant pour la cyberdéfense;
- des ressources accrues pour moderniser et rationaliser la cybersécurité et la diffusion du renseignement entre le SEAE/Centre de renseignement et de situation de l'Union européenne (INTCEN), le Conseil et la Commission.